



Cu, etude de filiere & vente suite division de parcelle

Par **traider**, le **29/10/2009** à **22:07**

Bonjour,

La question se pose suite à une vente de parcelle de terrain(apres division) avec CU(04/2007) fournit aux acquéreurs lors de la signature de l'acte authentique(10/2008)

Les acquéreurs me reprochent aujourd'hui ne pas arriver a cloturer leur construction par rapport aux rejet de leurs eaux usees

mon etude de filiere effectues et valides à l'epoque ne serait plus d'actualité aujourd'hui et pour finaliser leur projet, ils doivent faire des travaux supplementaires....

Est-ce ma faute ? le surcout actuel , qui doit le payer ?